



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 9 décembre 2014 à 20 h 45, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Sont aussi présents :

Quelque vingt-cinq personnes assistent également à la séance.

R1412-264

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 45 par le maire Jonathan Lapierre.

R1412-265

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014
4. Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 novembre 2014
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes à payer
7. Correspondance
8. Services municipaux
 - 8.1 Administration
 - 8.1.1 Approbation du calendrier 2015 des séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 8.1.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
 - 8.1.3 Désignation du maire à titre de célébrant – Mariages civils et unions civiles
 - 8.1.4 Échange et cession de terrains – Chemin Édouard – Village de Cap-aux-Meules
 - 8.2 Finances
 - 8.2.1 Report de l'adoption du budget 2015



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

- 8.2.2 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2011, 2012 et 2013
- 8.2.3 Émission d'obligations (5 731 000 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 – Financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10
- 8.2.4 Émission d'obligations (5 731 000 \$) – Concordance – Refinancement des règlements n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 – Financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10
- 8.2.5 Émission d'obligations (5 731 000 \$) – Courte échéance – Refinancement des règlements n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 – Financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10
- 8.2.6 Frais d'émission d'obligations (5 731 000 \$) – Refinancement des règlements n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 – Financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10
- 8.3 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 8.3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 24 novembre 2014
 - 8.3.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 365 chemin Delaney – Village de Cap-aux-Meules
- 8.4 Réglementation municipale
 - 8.4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n^o 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale
 - 8.4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n^o 2010-08 de zonage de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 8.4.3 Avis de motion – Règlement n^o 2014-18 décrétant un emprunt au fonds général de 295 790 \$ pour l'exercice financier 2014 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013
 - 8.4.4 Adoption par résolution du premier projet de règlement n^o 2014-17 modifiant le Règlement de zonage n^o 2010-08 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 9. Affaires diverses
- 10. Période de questions

PROCÈS-VERBAUX

R1412-266

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre dernier.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

N° de résolution
ou annotation

R1412-267

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 novembre 2014

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 novembre dernier.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le procès-verbal du 17 novembre 2014 tel qu'il a été rédigé.

N1412-268

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1412-269

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 29 octobre au 27 novembre 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 812 867,54 \$.

N1412-270

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1412-271

Approbation du calendrier 2015 des séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 20 janvier 2015
Le mardi 10 février 2015
Le mardi 10 mars 2015
Le mardi 14 avril 2015
Le mardi 12 mai 2015
Le mardi 9 juin 2015



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

Le mardi 14 juillet 2015
Le mardi 18 août 2015
Le mardi 8 septembre 2015
Le mardi 13 octobre 2015
Le mardi 10 novembre 2015
Le mardi 8 décembre 2015

que les séances ordinaires se tiennent immédiatement après les séances du conseil d'agglomération lesquelles débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

N1312-272

Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus

Le greffier confirme avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal présents.

R1412-273

Désignation du maire à titre de célébrant – Mariages civils et unions civiles

CONSIDÉRANT QUE le maire a été interpellé pour agir à titre de célébrant lors de mariages civils ou d'unions civiles sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le maire d'obtenir au préalable les autorisations requises à cette fin auprès de la ministre de la Justice du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le maire, Jonathan Lapierre, à déposer auprès de la ministre de la Justice du Québec une demande pour pouvoir agir à titre de célébrant lors des mariages et unions civiles sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

R1412-274

Échange et cession de terrains – Chemin Édouard – Village de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil en 2014, de la résolution R1405-104 concernant la municipalisation d'un prolongement du chemin Édouard dans le village de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'était engagée, par le biais d'une entente, à céder deux parcelles de terrain identifiées au cadastre du Québec comme étant les lots 5 200 541 et 5 200 551 en échange du lot 5 200 552 représentant le prolongement du chemin Édouard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être modifiée à l'effet de céder à M. André Leblanc le lot 5 200 541, lequel lot borne à sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal approuve et autorise l'échange sans contrepartie de terrains entre la Municipalité et M. Paul-André Leblanc. Le lot 5 200 551 sera cédé à M. Paul-André Leblanc et le lot 5 200 552 sera cédé à la Municipalité;

que le conseil approuve et autorise la cession, à titre gratuit, du lot 5 200 541 du cadastre du Québec en faveur du propriétaire du lot 5 200 540;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document notarié relativement à ces transactions. Les frais relatifs à l'acte d'échange seront à la charge du promoteur, soit M. Paul-André Leblanc, et les frais relatifs à l'acte de cession seront à la charge du cessionnaire, soit M. André Leblanc.

FINANCES

R1412-275

Report de l'adoption du budget 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure d'adopter le budget de l'exercice financier 2015 en décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

qu'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, la Municipalité informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du report de l'adoption du budget en février 2015.

R1412-276

Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2011, 2012 et 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux pour les années 2011, 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil prenne acte du dépôt du rapport des indicateurs de gestion pour les années 2011, 2012 et 2013. Ce rapport est adopté tel que déposé par la Direction des finances et sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

N° de résolution
ou annotation

R1412-277

Émission d'obligations (5 731 000 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 – Financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05, 2008-03, 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 décembre 2014, au montant de 5 731 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette demande, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,54100	459 000 \$	1,40000 %	2015	2,53697 %
		474 000 \$	1,60000 %	2016	
		488 000 \$	1,85000 %	2017	
		503 000 \$	2,05000 %	2018	
		3 807 000 \$	2,25000 %	2019	
Financière Banque nationale inc.	98,32700	459 000 \$	1,40000 %	2015	2,54474 %
		474 000 \$	1,60000 %	2016	
		488 000 \$	1,80000 %	2017	
		503 000 \$	2,00000 %	2018	
		3 807 000 \$	2,20000 %	2019	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,34400	459 000 \$	1,40000 %	2015	2,54779 %
		474 000 \$	1,60000 %	2016	
		488 000 \$	1,85000 %	2017	
		503 000 \$	2,05000 %	2018	
		3 807 000 \$	2,20000 %	2019	



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'émission d'obligations au montant de 5 731 000 \$ de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

R1412-278

Émission d'obligations (5 731 000 \$) – Concordance – Refinancement des règlements n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 – Financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 731 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N ^o :	POUR UN MONTANT DE :
97-206	8 900 \$
97-206	5 300 \$
283	30 300 \$
283	29 200 \$
2005-12	5 000 \$
2005-17	90 100 \$
2005-17	204 200 \$
2009-06	1 061 600 \$
2009-06	511 600 \$
2009-05	103 500 \$
2008-03	849 300 \$
2012-12	121 000 \$
2013-11	65 000 \$
2013-23	125 000 \$



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

N° de résolution
ou annotation

2013-24	52 000 \$
2013-25	100 000 \$
2014-01	60 000 \$
A-2013-11	234 000 \$
A-2010-10	1 300 000 \$
A-2010-10	775 000 \$

CONSIDÉRANT QU' aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 731 000 \$;

que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 décembre 2014;

que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire des Ramées
1278, chemin de La Vernière
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3E6

que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année;

que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (chapitre D-7);

que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

N° de résolution
ou annotation

R1412-279

Émission d'obligations (5 731 000 \$) – Courte échéance – Refinancement des règlements n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 – Financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 731 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05, 2008-03, 2012-02, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 18 décembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2005-17, 2009-06, 2008-03, 2012-02, 2013-11, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R1412-280

Frais d'émission d'obligations (5 731 000 \$) – Refinancement des règlements n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 – Financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10

CONSIDÉRANT l'émission d'emprunt relative au refinancement des règlements numéros n^{os} 97-206, 283, 2005-12, 2005-17, 2009-06, 2009-05 et 2008-03 et au financement des règlements n^{os} 2012-12, 2013-11, 2013-23, 2013-24, 2013-25, 2014-01, A-2013-11 et A-2010-10;

CONSIDÉRANT les frais reliés au renouvellement de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QU' en toute équité, ces dépenses doivent être imputées aux contribuables des secteurs bénéficiant des travaux réalisés grâce à ces emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que les frais encourus aux fins de cette émission d'emprunt par obligations soient assumés par chacun des secteurs visés par ces travaux, et, qu'à cette fin, le surplus de la dette respective de chacun de ces emprunts soit approprié à ces frais d'émission.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1412-281

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 24 novembre 2014

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 24 novembre 2014.

R1412-282

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 365 chemin Delaney – Village de Cap-aux-Meules

Le propriétaire du bâtiment sis au 365, chemin Delaney, du village Cap-aux-Meules, souhaite construire un bâtiment secondaire lequel serait incorporé au bâtiment principal dont la superficie dépasse celle permise au règlement de zonage actuellement en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme conforme un bâtiment secondaire de 1064 pi² alors que la superficie maximale autorisée est de 800 pi².

CONSIDÉRANT QUE la superficie maximale permise est fixée à 800 pi² depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas fait la démonstration que l'application stricte du règlement lui causait un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation négative faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 24 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans le bulletin *L'Info-municipale*, en date du 21 novembre 2014, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de refuser cette demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du bâtiment sis au 365, chemin Delaney du village Cap-aux-Meules.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

N° de résolution
ou annotation

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1412-283

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale

Le conseiller Gaétan Richard donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale.

R1412-284

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Jean-Mathieu Poirier donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage. Ce règlement apporte des modifications aux dispositions du Règlement de zonage qui touchent entre autres les types d'usages autorisés par zone.

R1412-285

Avis de motion – Règlement n° 2014-18 décrétant un emprunt au fonds général de 295 790 \$ pour l'exercice financier 2014 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013

Le conseiller Richard Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt au fonds général de 295 790 \$ pour l'exercice financier 2014, conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013.

R1412-286

Adoption par résolution du premier projet de règlement n° 2014-17 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage adopté le 14 décembre 2010 et entré en vigueur le 4 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la première étape prévue aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme consiste à procéder à l'adoption d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le premier projet de règlement suivant :

- Projet de Règlement n° 2014-17 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

de soumettre ce premier projet de règlement à la population lors de la tenue d'une assemblée publique de consultation et de publier un avis à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-12-09

N° de résolution
ou annotation

N1412-287

AFFAIRES DIVERSES

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

R1412-288

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Prévisions démographiques aux Îles-de-la-Madeleine – S'adapter à la capacité de payer des citoyens
- ❖ Intervention municipale – Réglementation sur les feux
- ❖ Orientation – Projet de bouclage du réseau d'aqueduc – Chemin de l'Étang-des-Caps
- ❖ État de la dette nette de la Municipalité
- ❖ Déneigement à L'Île-d'Entrée – Livraison de mazout
- ❖ Projet d'aménagement de la mairie

R1412-289

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc, appuyée par Germain Leblanc, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 42.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier